

graines de mauvaises herbes perdent leur faculté germinative ; mais comme ces actions se produisent dans un local fermé, et que, d'ailleurs, les arrosements leur donnent une marche lente, il n'y a aucune perte de principes ou du moins elle est peu appréciable.

L'écurie est assez vaste pour loger quatre chevaux. Elle ressemble à la plupart des écuries des cultivateurs de nos endroits, avec cette énorme différence que l'élévation du plafond au-dessus du pavé est beaucoup plus considérable et que par conséquent l'air que les animaux y respirent y est plus sain.

Passons maintenant aux espèces animales.

La bergerie contient de magnifiques sujets appartenant aux plus belles races anglaises. Ce troupeau est certainement l'un des plus beaux et même nous pourrions dire le plus beau que nous ayons vu dans les paroisses du bas de Québec. Les animaux les plus recommandables appartiennent aux races Cotswold, Southdown et New-Leicester.

Nous avons remarqué surtout deux brebis Cotswold achetées par M. Casgrain lui-même à la dernière exposition provinciale. Nous avons admiré leur parfaite conformation, leur belle laine longue, douce et d'une extrême blancheur. On voit qu'un praticien éclairé seul a pu faire un aussi bon choix. Si l'on juge par les caractères extérieurs, et c'est le moyen ordinaire de baser un jugement, ces deux brebis sont des Cotswolds parfaitement purs.

Les Southdowns sont parfaits de formes et de vigueur. M. Casgrain possède deux brebis de cette race achetées à M. L. J. Pomroy en janvier 1870, et un jeune bœuf obtenu de l'une de ces brebis le printemps dernier. La race Southdown paraît bien résister à notre climat et possède en outre de précieuses qualités qui ont engagé M. Casgrain à en faire l'essai. Cette race a une taille plus petite que le Cotswold et le New-Leicester, et conviendrait peut-être mieux, que ces derniers dans les cultures pauvres ; mais elle rachète cette infériorité apparente par une conformation parfaite et une laine courte, douce, frisée, très-serrée et d'une extrême finesse.

Les autres sujets du troupeau sont des New-Leesters plus ou moins purs et des métis tous présentant de précieuses qualités.

La spécialité de M. Casgrain est l'élevage du mouton et nous n'hésitons pas à reconnaître qu'il a obtenu dans cette partie, des succès remarquables. Il n'a négligé aucun sacrifice pour s'assurer ce succès, et il peut maintenant livrer à la vente des reproducteurs aussi précieux au moins que ceux que nous allons acheter à grands frais dans des localités plus éloignées. Il paraît avoir beaucoup plus de confiance dans le Cotswold et le Southdown que dans le New-Leicester comme améliorateurs de notre race commune. Nous partageons parfaitement son opinion ; car, outre une bonne conformation et une grande précocité, les deux premiers possèdent une rusticité beaucoup plus grande que le dernier.

Nous ne pouvons laisser ce sujet sans faire connaître un fait qui montre l'esprit observateur de M. Casgrain. Ayant remarqué que ses moutons s'arrachaient la laine sur différentes parties du corps, cet habile éleveur voulut en connaître la cause. Il pensa d'abord que des boutons pouvaient causer une démangeaison et pousser les animaux à s'arracher la laine. Après un examen attentif, il ne put voir aucun bouton ; mais il remarqua la présence de petits insectes excessivement fins qui cherchaient à s'introduire dans la peau en produisant une vive démangeaison. La cause étant connue, il chercha un moyen de détruire ces insectes, ce moyen il le connaît aujourd'hui et s'en sert avec un succès complet. Nous avons vu faire l'opération sous nos yeux, le mouton ne paraît pas souffrir, la laine n'est pas détériorée et tous les insectes même, les poux ordinaires,

du mouton, sont tués en quelques secondes. M. Casgrain peut livrer à très-bas prix sa préparation à tous les cultivateurs qui lui en feront la demande.

Les bêtes-à-cornes appartiennent en grande partie à la race canadienne : mais nous y avons remarqué trois beaux sujets de la race Hereford : deux taureaux et une taure. L'un de ces taureaux et la taure ont été achetés à M. Stimson de Compton, et l'autre taureau à M. John Rice également de Compton ; le dernier taureau surtout est parfaitement pur.

Comme race de boucherie, le Hereford est préférable au Durham dans les cultures peu avancées ; car il se contente, pour nourriture ordinaire, d'aliments grossiers que le Durham plus délicat refuserait certainement ; en outre il engrasse très-facilement et sa chair marbrée est très-recherchée sur les marchés. Pour ce qui concerne cette race nous renvoyons nos lecteurs aux causeries que nous avons déjà donné sur ce sujet.

Au moyen de l'aqueduc dont nous avons parlé en commençant ce compte-rendu, le service des animaux est bien simplifié. Des tuyaux apportent l'eau dans toutes les parties des bâtiments qui en ont besoin. Les auges des vaches et des chevaux sont remplis en quelques minutes et sans travail. L'eau nécessaire à la préparation de la nourriture des porcs s'obtient avec la même facilité. Cet aqueduc a coûté \$800 environ et a été exécutée sous la direction immédiate de M. Casgrain.

C'est encore un succès à enrégistrer.

Enfin, nous terminerons en disant que le comté de l'Islet possède dans M. Casgrain un modèle qui se recommande à l'imitation de tous les amis du progrès.—J. D. SCHMUTH.

Le cultivateur et les procès inutiles

Des contestations plus ou moins sérieuses se produisent souvent parmi les habitants des campagnes : pour un rien on se querelle, l'amour-propre se met de la partie, et il faut alors avoir recours aux tribunaux avec leur cortège de formalités, de procédures, de lenteurs et surtout de frais qui s'élèvent à un chiffre considérable.

C'est ainsi que des capitaux énormes deviennent improductifs lorsqu'ils pourraient être employés si utilement ailleurs.

Les procès font non-seulement perdre de l'argent à ceux qui les entreprennent, mais ils engendrent encore des haines, des inimitiés, et il se forme ainsi des camps différents dans nos paroisses, tandis que la fraternité et la concorde devraient être la règle générale. C'est en se réunissant, en s'associant, que les cultivateurs peuvent avoir à leur disposition cet élément de puissance morale et matérielle qui leur serait d'un si grand secours.

Ne serait-il pas possible de faire disparaître toutes ces tracasseries qui occasionnent des pertes de temps, d'argent, et qui sont par conséquent un obstacle à l'établissement de cette bonne harmonie que l'on devrait toujours rencontrer au milieu des campagnes ? Ne serait-il pas possible de constituer notre état social de manière que toutes les forces actives fussent utilement employées ?

Il suffit de vouloir pour atteindre ce but, pourvu que chaque habitant des campagnes se décide à faire de petites concessions, sans blesser cependant en aucune façon ses intérêts.

Que faut-il donc faire ?

Comme le dit avec raison M. Potel-Lecouteux, créer des conciliateurs, des arbitres agricoles, pour concilier et régler les différends qui naissent entre les propriétaires ruraux et les fermiers à l'occasion de l'exécution des baux, et entre les cultivateurs à l'occasion de leurs relations professionnelles, etc., etc.

Voilà tout le remède, et certes il n'est pas difficile à trouver, c'est le gros bon sens qui l'indique.

Existe-t-il au monde une institution plus simple et plus naturelle ? Une difficulté surgit entre deux ou plusieurs cultivateurs ; ces derniers se chamaillent pendant longtemps, enfin ils vont trouver le greffier, l'avocat, qui le plus souvent donnent raison à chacun d'eux. Ils intentent une action, le papier marqué va son train, on doit mettre le plus souvent possible la main à la poche,